



N° 1/2021

Compte-rendu du Conseil municipal du 11 janvier 2021

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 23 octobre 2020,
2. Délibération : BP 2020 : décision modificative,
3. Délibération : Ouverture de crédits par anticipation sur le budget 2021,
4. Délibération : Dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies »,
5. Délibération : Tarifs 2021,
6. Délibération : Tarifs salle ASCE,
7. Délibération : Attribution de subventions aux associations,
8. Délibération : Accord-cadre pour l'achat de gaz naturel pour les communes et établissements publics du territoire de Pays de Montbéliard Agglomération,
9. Délibération : Budgets eau et assainissement : transfert des résultats,
10. Délibération : Mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers dans le cadre du transfert eau potable et assainissement des communes à Pays de Montbéliard Agglomération,
11. Délibération : Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
12. Délibération : Mise en œuvre du Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP composé de l'IFSE et du CIA) pour les agents contractuels,
13. Création d'un poste de vacataire,

Ajout de deux points :

14. Achat d'un ordinateur portable pour le secrétariat de mairie,
15. Achat d'un four pour la restauration scolaire,
16. Questions diverses.

Présents :

PACQUOT Nicolas, Maire,
BALLAY Marielle, 1^{ère} Adjointe,
BARTOLO Xavier,
GAZEAUX Olivier,
GIROLIMETTO Yves,
JACQUEY Christophe,
JAXEL Delphine,
KATANCEVIC Sylvia,
PAITRY Xavier,
PERINET Julien,
PERNOT Elodie,
VOLLE Christine.

Absents excusés :

GIRARD Coralie donne pouvoir à BARTOLO Xavier,
LISI Audrey donne pouvoir à JACQUEY Christophe,
PESSONNEAUX Claude donne pouvoir à PACQUOT Nicolas.

Huis clos

Afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu par l'article L.3131-12 du Code de la Santé publique déclaré dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020 et, pour assurer la tenue de la réunion dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, tout en assurant la légalité des délibérations, Monsieur le Maire propose de tenir la séance à huis clos.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de tenir la séance du Conseil municipal à huis clos.

1. Approbation du compte rendu du 23 octobre 2020

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Budget 2020 : décision modificative

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2020 :

DESIGNATION		DIMINUTION SUR CREDITS OUVERTS	AUGMENTATION SUR CREDITS OUVERTS
D 022	Dépenses imprévues	16 082.08 €	
Total D 022	Dépenses imprévues	16 082.08 €	
D 21318	Constructions autres bâtiments publics	505.63 €	
Total D 21	Immobilisations corporelles	505.63 €	
D 6534	Cotisations de sécurité sociale – part patronale		2 500.00 €
D 65548	Autres contributions		10 327.08 €
D 657351	Subventions de fonctionnement versées – GFP de rattachement		2 000.00 €
Total D 65	Autres charges gestion courante		14 827.08 €
D 739223	Reversement fonds de péréquation		1 255.00 €
Total D 014	Atténuations de produits		1 255.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement		0.00 €
023	Virement à la section d'investissement		0.00 €
D 165	Dépôts et cautionnements reçus		505.63 €
Total D 16	Remboursement d'emprunts		505.63 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver la décision modificative proposée du budget communal de l'exercice 2020.

3. Ouverture de crédits par anticipation sur le budget 2021

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services jusqu'au vote du prochain budget, le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

Il est donc proposé aux membres du Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'honorer les dépenses d'investissement à hauteur de 25 % maximum des crédits ouverts au budget 2020, et avant l'adoption du Budget principal 2021 qui devra intervenir avant le 15 avril prochain.

Après en avoir délibéré, et jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2021, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

4. Dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies »

Il est demandé aux collectivités de préciser par délibération les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre en charge au compte 6232 les dépenses suivantes autrement dit l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que :

- diverses prestations servies lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés et les paniers aux aînés, les vœux de nouvelle année,
- les cadeaux offerts au personnel au titre de l'action sociale à l'occasion de Noël,

- les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des naissances, mariages, décès et départ à la retraite, mutations, entrées en 6^{ème}, récompenses sportives, culturelles ou lors de réceptions officielles,
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations,
- les feux d'artifice, concerts et manifestations culturelles,
- les frais d'annonces et de publicité liés aux manifestations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver ces dispositions.

5. Tarifs 2021

Compte tenu du contexte économique et social, le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs en 2021 (à l'exception des loyers régis par les baux) :

Biens communaux	2020	IRL 2019	IRL 2020	2021
		2^{ème} trimestre		
- logement 4 – 8 Rue des Ecoles	565.07 €/mois	129.72	130.57	568.77 €
- garage cure	41.60 €/mois			41.87 €

Carrières	2020	IRL 2019	IRL 2020	2021
		2^{ème} trimestre		
- Partie louée à Ent. DROMARD	1 052.00 €/mois	129.72	130.57	1 058.89 €

Locations	2020	Indice des fermages	2021
- Location RFF (antenne Réseau Ferré de France située à La Raydans)	2 000.00 €/an		2 000.00 €/an
- Location herbe terrain station pompage	407.39 €/an	0.55 %	409.63 €/an

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote ces tarifs.

6. Tarifs salle ASCE

Les tarifs pour la location de la salle ASCE restent identiques à ceux de l'an dernier :

	Du vendredi au lundi		
	GRANDE SALLE	PETITE SALLE	
	Avec cuisine	Sans cuisine	Avec cuisine
Extérieurs (sur accord du maire)	400 €	350 €	150 €
Les résidents d'Etouvans (chèques et assurance au nom du résident)	250 €	200 €	100 €
Associations du village	Premier prêt = 0 € puis ½ tarif		
Sections de l'ASCE	Les 2 premiers prêts = 0 € puis ½ tarif		

7. Attribution de subventions aux associations

Le maire propose de ne pas tenir compte du contexte particulier de 2020 et de maintenir le niveau de subvention des années précédentes aux associations. Il propose ainsi les montants suivants pour attribution aux associations :

• DF BMX	→	100 €	
• ACCA	→	250 €	
• Les Miss Cabrioles	→	350 €	
• La Clique	→	350 €	
• Les Intrépides	→	350 €	
• MédiaLire	→	250 €	
• Le Comité de Jumelage	→	700 €	Dans le cas où les Gratotais viendraient à Etouvans
• Le Comité des Fêtes	→	500 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter ces subventions.

8. Accord-cadre pour l'achat de gaz naturel pour les communes et établissements publics du territoire de Pays de Montbéliard Agglomération

Dans le cadre du groupement de commande pour la fourniture de gaz coordonné par PMA, le fournisseur retenu pour l'année 2021 est SAVE Energies, dont les tarifs sont inférieurs d'environ 10% à ceux facturés par EDF en 2020.

Ce sera le dernier marché du groupement coordonné par PMA. Le marché prendra fin au 31 décembre 2021.

Aussi, PMA intégrera à compter du 1^{er} janvier 2022 le groupement régional Bourgogne Franche-Comté déployé par le SYDED (Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement) dans le Doubs et propose à l'ensemble des membres du groupement actuel d'effectuer la même démarche.

Au-delà de l'effet volume, la réactivité face aux prix du marché permettra l'obtention de tarifs plus compétitifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération,
- Autorise l'adhésion de la commune en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,
- Autorise le Maire à signer l'acte constitutif du groupement,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune d'Etouvans et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- Prévoit dans son budget de s'acquitter de la participation financière prévue par l'acte constitutif,
- Donne mandat au Syndicat Intercommunal d'Énergie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès du gestionnaire de réseau.

9. Budgets eau et assainissement : transfert des résultats

TRANSFERT DES EXCEDENTS OU DES DEFICITS

Considérant les attentes exprimées par PMA et la volonté de procéder au transfert des résultats 2019 des budgets Eau et Assainissement d'Etouvans vers les budgets Eau et Assainissement de PMA, les assemblées délibérantes des deux collectivités doivent délibérer de façon concordante, lors des votes des comptes administratifs 2019.

Selon les résultats, il est convenu de transférer de la commune d'Etouvans vers les budgets Eau et Assainissement de PMA les montants suivants :

- - déficit d'investissement cumulé eau :	- 39 516,79 €
- - déficit de fonctionnement cumulé eau :	- 2 535,20 €
- - déficit d'investissement cumulé assainissement :	- 44 479,47 €
- - déficit de fonctionnement cumulé assainissement :	- 11 042,83 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les propositions de transfert des résultats et du FCTVA,
- Autorise le maire à signer avec PMA la convention pour le reversement du FCTVA, selon les conditions précisées ci-dessus,
- Autorise le maire à réaliser les écritures correspondantes.

10. Mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers dans le cadre du transfert eau potable et assainissement des communes à Pays de Montbéliard Agglomération

PMA exerce, depuis le 1er janvier 2020, à titre exclusif, les compétences Eau potable et Assainissement sur le territoire de ses 72 communes membres. PMA est devenue, en qualité d'autorité organisatrice, seule compétente pour prendre les décisions relatives au mode d'organisation, de gestion et d'exploitation des services publics d'eau potable et d'assainissement, y compris les eaux pluviales urbaines.

Au terme de leurs dispositions, la remise des biens et équipements a lieu à titre gratuit. PMA assume l'ensemble des obligations du propriétaire. Elle possède tout pouvoir de gestion. PMA assure le renouvellement des biens mobiliers. Elle peut autoriser l'occupation des biens remis. Elle perçoit les fruits et produits. Elle agit en justice en lieu et place du propriétaire. PMA peut procéder à des travaux de reconstruction, de démolition, de surélévation ou d'addition de construction propre à assurer le maintien de l'affectation des biens.

Proposition(s) de décision :

- prendre acte des modalités de transferts à PMA de l'actif et du passif des communes ou syndicats liés aux compétences Eau potable et Assainissement dans leur globalité,
- autoriser le Maire à signer les Procès-verbaux définissant :
 - la mise à disposition des biens meubles et immeubles, équipements et services nécessaires à l'exercice des compétences Eau potable et Assainissement, figurant dans la version numérique, et tout document s'y rapportant ;
 - la mise à disposition de l'ensemble des emprunts en cours contractés par les communes pour les compétences Eau potable et Assainissement, et tout document s'y rapportant ;
 - le transfert de l'ensemble des engagements (restes à réaliser) et tout document s'y rapportant,
- autoriser le Maire à signer tous documents nécessaires au transfert des autres contrats en cours (délégation de service public, contrats de location, contrats d'assurance, contrats de fournitures et de services...), contractés par la commune pour les compétences Eau potable et Assainissement, et tout document s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, information du Maire entendue et après en avoir délibéré, approuve ce procès-verbal et autorise le Maire à le signer.

11. Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Afin de pourvoir au remplacement de la secrétaire de mairie actuelle, il convient de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

12. Mise en œuvre du Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP composé de l'IFSE et du CIA) pour les agents contractuels

Dans le cadre du recrutement d'une nouvelle secrétaire de mairie il convient d'ajouter, parmi les bénéficiaires, les agents contractuels. Jusqu'à présent les bénéficiaires du RIFSEEP étaient les fonctionnaires titulaires et les stagiaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

13. Création d'un poste de vacataire

L'un des agents techniques du SIVU a fait valoir ses droits à la retraite le 31 décembre 2020. Afin de continuer à bénéficier du service de déneigement, il est proposé de recruter un agent vacataire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

Ajout de deux points à l'ordre du jour :

Il est envisagé deux projets d'investissement pour lesquels l'Etat propose une subvention dont la demande doit leur parvenir avant le 2 février 2021 et exige deux délibérations distinctes :

14. Achat d'un ordinateur portable pour le secrétariat de mairie

L'ordinateur du secrétariat de mairie ainsi que son système d'exploitation sont devenus obsolètes et risquent dans un proche avenir de ne plus être adaptés aux logiciels spécifiques du secrétariat de mairie.

L'achat d'un nouvel ordinateur adéquat s'élèverait à un montant de 1350 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cet achat et la demande de subvention D.E.T.R.

15. Achat d'un four pour la restauration scolaire

Le four en service actuellement pour la restauration scolaire ne suffit plus au vu du nombre d'enfants prenant les repas aussi il convient de le remplacer rapidement,

L'achat d'un nouveau four s'élève à 4 798,87 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cet achat et la demande de subvention D.E.T.R.

16. Questions diverses

Plusieurs devis (sanitaire, chauffage, menuiserie) ont été établis pour la rénovation du logement Rue des écoles :

ENTREPRISE	MONTANT T.T.C.
CUBE	1 522.68 €
RENOV'EST	777.46 €
DEVAUX	1 388.45 €
JLR	1 383.11 €
BCS	3 045.90 €
PETREQUIN	4 235.88 €
SONTOT'gaz	3 574.18 €

- les devis retenus :

ENTREPRISE	MONTANTS	
	H.T.	T.T.C.
RENOV'EST (MENUISERIES)	736.93 €	777.46 €
BCS CHAUFFAGE SANITAIRE CLIMATISATION	2 769.00 €	3 045.90 €

La commission travaux propose au Conseil Municipal d'engager cette commande s'élevant à 3 823.36 €.

Informations Mairie

• Etat civil

Naissances :

TOURNIER GIRARD
FISCHER

Clémence
Léo

Le 13 décembre 2020
Le 22 décembre 2020

Décès :

TAILLARD

KACZALA

LOUBRY

Louis

Pierre

Jeanne

Le 26 novembre 2020

Le 18 décembre 2020

Le 07 janvier 2021

Divers

- **Centres de vaccination**

Dans le cadre de la vaccination contre la Covid, les personnes **éligibles** qui souhaitent se faire vacciner devront prendre rendez-vous.

Vous trouverez ci-dessous la liste des centres de vaccination dans le Pays de Montbéliard :

- **Montbéliard** : numéro unique : 03.81.99.20.21
Espace Victor Hugo – 1 Rue Boileau, accessible du lundi au vendredi de 9 h à 17 h 30, le samedi de 9 h à 12 h 30,
- **Audincourt** : numéro unique : 03.81.36.37.53
Site Lucine – 8 Rue de la Mairie, accessible du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30, le samedi de 8 h 30 à 12 h 30,
- **Voujaucourt** : numéro unique : 03.63.42.10.13
Espace de la Cray – Rue au Fol, accessible du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Les prises de rendez-vous sont obligatoires ainsi qu'une visite médicale pré-vaccinale.

Pour obtenir de plus amples informations, nous vous invitons à contacter au préalable directement les centres qui répondront à vos questions.

Site internet pour les RDV : <https://www.sante.fr/cf/centres-vaccination-covid.html>

- **Opale : installation d'un 2^{ème} mât de mesure**

Les mesures de vent du premier mât, installé il y a trois ans et demi, vont être affinées grâce à l'installation depuis le 19 janvier 2021 d'un second mât de 130 mètres.

- **Sens unique Rue des Carrières**

La circulation étant devenue très dense depuis le début des travaux, un arrêté municipal a dû être pris le 11 janvier pour sécuriser les riverains et améliorer le trafic (difficultés de circulation à double sens, accotements, route glissante, etc.). Dès lors, l'accès à Etouvans depuis la Raydans par la Rue des Carrières est désormais interdit. Pour aller à Colombier-Fontaine depuis Voujaucourt, il conviendra donc d'emprunter la D257 à Dampierre sur le Doubs.

- **Accueil périscolaire pour les vacances scolaires : sondage à venir**

Un sondage sera distribué aux parents pour évaluer leurs besoins en matière d'accueil périscolaire. Vous le recevrez avec le bulletin municipal.

- **Aménagement du centre bourg Rue de l'Eglise**

Une réunion de travail est planifiée courant février 2021.

Les commissions

Urbanisme - Environnement :

Déclarations préalables

✓ DUBOIS	Mathilde	Piscine	Avis favorable
✓ MAZOUIN	Thomas		
✓ OPALE	Energies Naturelles	Installation mât de mesure	
✓ PIERSON	Laurie	Abri de jardin	
✓ GIROLIMETTO	Yves	Abri de jardin – Construction de piscine	
✓ BERNARDIN	Gérard	Construction de piscine	
✓ CERUTTI	David	Construction de piscine – Abri de jardin	
✓ LODE	Christophe	Ravalement de façade	
✓ BOITEUX	Didier	Construction de piscine	

Les travaux du SIVU

- ✓ Entretien courant (déchetterie, tri sélectif, travaux école, etc.)
- ✓ Dénéigement de la voirie.

Retrouvez les actualités, informations et agenda de la commune sur le site internet : <http://www.etouvans.fr> ou sur Facebook « **Etouvans Doubs** »

Vous pouvez contacter le maire Nicolas PACQUOT au 06.52.61.85.85 ou par mail à l'adresse : nicolas.pacquot@gmail.com.

Pour les réclamations pour les ordures ménagères, un seul numéro : 03.81.31.84.99

Il vous est également possible de solliciter chaque commission pour poser vos questions ou soumettre vos propositions :

- par mail à l'adresse : mairie.etouvans@gmail.com